



RELEVÉ MENSUEL BEWARN - BÉNIN

Juin 2018

INTRODUCTION

Le mois de juin a été marqué au plan politique par deux événements majeurs : le processus d'amendement du code électoral en vigueur depuis 2013 et l'introduction par huit (8) députés de la majorité parlementaire d'une proposition d'amendement de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990.

Au total, vingt (20) incidents dont treize (13) manifestations pacifiques, trois (03) crimes/délits, deux (2) accidents et deux (02) menaces de catastrophe naturelle ont été enregistrés au cours du mois de juin 2018. Ils se rapportent aux domaines de la "Dé démocratie et Gouvernance" et de l' "Environnement".

Juin 2018 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

Sur le plan "Dé démocratie et Gouvernance"

Le système national d'alerte précoce a enregistré onze (11) incidents. Il s'agit essentiellement :

- **de la réélection du maire de Ouaké :** Suite à un vote à l'unanimité des douze (12) conseillers communaux que compte la commune de Ouaké, Mathurin Tomtokoum, seul candidat en lice a été plébiscité Maire de la commune de Ouaké, le 1^{er} juin 2018. L'élection du nouveau Maire s'est déroulée sous la supervision de la délégation préfectorale conduite par le secrétaire général.
- **du remaniement ministériel :** Le Président de la République, Patrice Talon, par décret présidentiel N°2018-198 du 5 juin 2018 a procédé au renouvellement de son gouvernement. On note deux entrées (Me Séverin Quenum et Dr Benjamin Hounkpatin) et deux départs (Prof. Joseph Djogbénou et M. Cyr Koty) du gouvernement.
- **de l'installation de la 6^{ème} mandature (2018 à 2023) de la Cour constitutionnelle :** le 6 juin 2018, le Président de la République a reçu, en présence des membres du bureau de l'Assemblée nationale, la prestation de serment des membres de la sixième mandature de la Cour constitutionnelle avant de les renvoyer à leurs fonctions. Après son installation, la nouvelle mandature a rendu des décisions dont certaines remettent en cause celles de la mandature précédente. Il s'agit d'une part de la décision DCC 18-124 du 21 juin 2018 fixant la fin du mandat du COS-LEPI au 30 juin 2018. Ainsi, l'Assemblée nationale a simplement reconduit les anciens membres du COS-LEPI qui ont, à nouveau, prêté serment devant la Cour Constitutionnelle le 29 juin 2018. Leur mandat prendra fin le 31 décembre 2018 ; et d'autre part de la décision DCC 18-141 du 28 juin 2018 déclarant conforme à la Constitution la loi n°2017-43 modifiant et complétant la loi n°2015-18 du 13 juillet 2017 portant statut général de la Fonction publique votée par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2017, de la loi n°2018-01 portant statut de la magistrature en République du Bénin, adoptée par l'Assemblée nationale le 4 janvier 2018 et de la loi n°2017-42 portant statut du personnel de la police républicaine adoptée par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2017. Contredisant les décisions DCC 18-001

du 18 janvier 2018, DCC 18-003 du 22 janvier 2018 et DCC 18-004 du 23 janvier 2018, cette dernière consacre le retrait du droit de grève aux magistrats, aux agents du secteur de la santé et de la sécurité.

- **de la proposition de révision du Code électoral** : afin d'obtenir le consensus autour de la révision du code électoral, l'Assemblée Nationale a tenu le 14 juin 2018, un séminaire national pour recueillir les contributions de divers acteurs (acteurs politiques, société civile, responsables à divers niveaux) capables de faire des propositions utiles pour l'amélioration du contenu du code électoral.
- **de la lutte contre les faux médicaments** : le Gouvernement a procédé, par décret n°2018-253 du 20 juin 2018, au retrait de l'agrément de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels (CAME). Un autre décret n°2018-252 du 20 juin 2018 a consacré la mise en place d'un comité de pilotage de la réforme du secteur de la pharmacie et des explorations diagnostiques au Bénin (PHARMED).
- **de la révocation du Chef d'arrondissement de Godomey** : accusé de mauvaise gestion dans les affaires courantes, le Chef de l'Arrondissement (CA) de Godomey, Germain Cadja-Dodo a été suspendu par le Maire de la Commune d'Abomey-Calavi, Georges Bada avant d'être révoqué de ses fonctions le 26 juin 2018 par le préfet du département de l'Atlantique, Claude Codjia selon les dispositions de l'article 34 de la loi n°2013-05 du 27 mai 2013 portant fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin qui stipule que : «La suspension d'un chef d'arrondissement a lieu par arrêté du maire après délibération du conseil communal et la révocation par arrêté préfectoral ».
- **de la proposition d'amendement de la Constitution** : le 28 juin 2018, huit (08) députés de la majorité présidentielle ont introduit au parlement une proposition d'amendement de la Constitution béninoise. La proposition cible essentiellement quatre articles : articles 15, 80, 81 et 138. Les amendements proposés sont relatifs à la suppression de la peine de mort, la représentativité des femmes au sein de l'assemblée nationale, l'alignement des mandats en vue de l'organisation d'élections générales et à la création de la Cour des comptes.
- **de l'augmentation des frais de péage et pesage** : A travers le communiqué n°2848 du 29 juin 2018, le Ministre des infrastructures et des transports a annoncé les nouveaux tarifs applicables aux postes de péage et de pesage en République du Bénin. Ces nouveaux tarifs sont le double des frais perçus avant cette décision. Cette décision qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018 est dénoncée par les différents acteurs du transport, les usagers de la route et la population.

Sur le plan "social"

Le seul incident enregistré au plan social est la manifestation de la diaspora béninoise en France, le vendredi 22 juin 2018, devant l'ambassade du Bénin à Paris. A travers cette manifestation, la diaspora dénonce la gestion opaque du Gouvernement et les arrestations arbitraires des opposants au pouvoir. Ils font référence à l'affaire Atao et l'affaire Mètognon.

Sur le plan "Sécurité"

Les sept (07) incidents majeurs enregistrés sont relatifs à :

- **deux accidents de circulation** : l'un est survenu le 7 juin 2018 entre un motocycliste et deux véhicules (un mini bus et un camion) à Akpakpa, commune de Cotonou et a fait un (01) mort et dix (10) blessés graves et l'autre le 30 juin 2018 à Bembèrèkè avec quatre (04) morts et trois (03) blessés graves. Il faut signaler que le dernier cas a touché l'équipe de basket-ball de Kandi qui était en déplacement sur Parakou pour un match du championnat national.
- **Crime/délit** : onze (11) présumés trafiquants de défenses d'éléphants ont été arrêtés les 11 et 13 juin 2018 par des éléments de la Direction des Eaux et Forêts et ceux de la Police républicaine de Parakou.
- **la prévention de l'extrémisme violent au Bénin** : Préoccupé de la vulnérabilité du Bénin par rapport à l'extrémisme violent, l'Association Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABEGIEF) a organisé le 14 juin 2018, un dialogue national sur la nécessité d'investir dans les zones frontalières qui sont les portes d'entrées des terroristes et des zones fertiles à la menace. L'atelier a réuni aussi bien les forces de sécurité, les autorités gouvernementales, les acteurs de la société civile que les partenaires techniques et financiers. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des autorités politiques, de la société civile et même des citoyens pour renforcer la résilience des populations et développer les zones frontalières du Bénin.

Une analyse comparative des incidents des trois derniers mois permet de constater que le mois de juin a enregistré plus d'incidents dont la majorité touche le domaine politique. Même si tout paraît pacifique, il faut une veille permanente et un consensus autour des différentes réformes en cours. Nous recommandons à cet effet :

- aux agents des Eaux et Forêts de renforcer la veille au niveau des parcs pour empêcher le dépouillement du Bénin de son patrimoine faunique ;
- à l'Assemblée nationale de faire en sorte que la révision du code électoral rencontre le consensus de tous les acteurs socio-politiques ;
- aux autorités compétentes et sécuritaires de mettre en application les recommandations issues du dialogue national sur l'extrémisme violent afin de réduire les risques de vulnérabilité et de préserver le pays de cette menace ;

Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : info@wanepbenin.org ; wanepbenin.2015@gmail.com ;

Site : www.wanepbenin.org ; www.wanep.org

JUIN 2018 : SCHEMA RECAPITULATIF

DES INCIDENTS ENREGISTRES DANS LE SYSTEME BEWARN

Evolution des types d'incident dans le système BeWARN

